

DÉCISION N° 2019-029J

Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Philippe Courtier – absence directrice générale des services – avril et mai 2019.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu l'arrêté du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 mai 2017 portant nomination de Mme Nathalie Van Schoor dans l'emploi de directeur général des services à compter du 1^{er} juin 2017,

Vu la décision la décision n°2017-157 R, relative à la nomination de M. Antoine Seidel en tant que responsable du service des affaires générales et juridiques, à compter du 1^{er} novembre 2017,

DÉCIDE

Article unique :

En l'absence de M^{me} Nathalie Van Schoor, directrice générale des services de l'UTC, délégation est donnée à M. Antoine Seidel, responsable du service des affaires générales et juridiques, pour signer tous les actes nécessaires à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs, financiers et techniques de l'établissement pour les périodes du 8 au 12 avril 2019 inclus et du 29 avril au 10 mai 2019 inclus.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier

Service des
affaires générales et juridiques

Aurélie Germonprez

☎ 03-44-23-73-76

✉ aurelie.germonprez@utc.fr

Université de
**Technologie
de Compiègne**

CS 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

original : service des affaires générales et juridiques
copies : présidence
rectorat

diffusion : générale
rubrique « actes réglementaires »